

Convocation du :  
20 juin 2024

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE  
CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Corancez :  
- 3 titulaires  
- 2 suppléants

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 JUIN 2024**

Ver-lès-Chartres :  
- 3 titulaires  
- 2 suppléants

Le lundi 24 juin 2024, à 19 heures, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 20 juin 2024, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de madame Marie-Ange ABADIA

**Etaient présents en qualité de membres titulaires :**

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Joëlle SILLY et Messieurs Philippe AUFFRAY, Alain CHOUPART, Max VAN DER STICHELE, Stéphane BOURGEOIS

**Etaient présents en qualité de membres suppléants :**

Mesdames Delphine BRAULT et Marie-Françoise BOUCHER

**Étaient absents excusés en qualité de membres suppléants :**

Madame Marine DESEYNE et Monsieur Joffrey PINAULT

**Secrétaire de séance :** Madame Delphine BRAULT

Nombre de membres :  
- en exercice : 10  
- présents : 8  
- votants : 8

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA, Présidente, à 18h58.

A été invitée mais est excusée et n'assiste pas à la séance, Madame Lucile PICQUART, directrice de l'école.

Madame la Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 13 mai 2024.

Aucune remarque n'est élevée, donc Madame la Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
  - Renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire
- Points d'information :
  - Point ressources humaines
  - Point école

**I. POINTS DÉLIBÉRATIFS**

**1. 2024-011 : RENOUVELLEMENT DE LA DÉROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**

Madame ABADIA indique qu'un conseil d'école s'est tenu le 10 juin, notamment pour reconduire la dérogation aux rythmes scolaires afin de maintenir l'organisation de la semaine sur 4 jours avec les mêmes horaires, et s'est prononcé à l'unanimité. Si le comité syndical valide également cette proposition par la présente délibération, une demande conjointe de l'école et du SIVOS devra être transmise à l'inspection académique d'ici la fin de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours à l'école maternelle et élémentaire publique du regroupement scolaire de Corancez et Ver-lès-Chartres pour une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2024/2025, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026/2027,
- DEMANDE au directeur académique des services de l'éducation nationale le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours pour 3 ans, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tout document y afférent.

Fin des points délibératifs : 19h02

## **II. POINTS D'INFORMATION**

### **1. POINT RESSOURCES HUMAINES**

Madame ABADIA informe le comité syndical que le conseil médical s'est tenu le 14 mai dernier et a déclaré l'agent actuellement en congé de longue maladie inapte de façon absolue et définitive aux fonctions qu'elle occupe au sein du SIVOS. Un courrier a donc été adressé à l'agent actuellement en congé de longue maladie pour savoir si elle souhaite bénéficier d'une période de préparation au reclassement, et nous devons aviser en fonction de son souhait ou non d'en bénéficier.

Madame ABADIA propose aux membres du comité syndical de proposer un nouveau contrat de travail à durée déterminée du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 août 2025 à l'agent actuellement en poste pour remplacer cet agent. Les membres du comité syndical sont favorables à l'unanimité.

### **2. POINT ÉCOLE**

Madame ABADIA informe que l'école a transmis une demande afin de pouvoir utiliser un nouvel environnement numérique de travail pour communiquer avec les familles. En effet, le système actuel ne peut plus fonctionner, notamment au regard d'une question de confidentialité. Le coût de la nouvelle application, Prim'OT, devrait obligatoirement être supporté par le SIVOS, à hauteur de 235 € par an : 135 € au titre de l'application et 100 € d'adhésion obligatoire au GIP (groupement d'intérêt public) RECIA, spécialiste en ressources numériques au niveau de la région Centre - Val de Loire.

Madame BRAULT fait remarquer qu'il aurait pu être intéressant d'avoir un autre devis, car d'autres applications existent, comme Educartable.

Madame ABADIA acquiesce, mais indique que c'est peut-être l'académie qui a orienté l'école vers cette application. Le questionnement serait de savoir sur quelle ligne budgétaire passer cet abonnement, qui n'avait pas été prévu lors de la préparation budgétaire, et propose que cette somme soit impactée sur la ligne budgétaire des fournitures scolaires au moins pour cette année.

Les membres du comité syndical sont favorables à l'unanimité.

Madame ABADIA indique que l'effectif scolaire se stabilise avec 60 élèves à la rentrée scolaire 2024/2025, avec 3 classes : 23 élèves dans la classe de petite, moyenne et grande section, 18 élèves en CP CE1, et 19 élèves en CE2 CM1 CM2.

Monsieur CHOUPART demande quelle est la répartition entre les enfants de Corancez et de Ver-lès-Chartres. Madame ABADIA répond qu'une extraction sera réalisée et que l'information lui sera communiquée.

Madame ABADIA informe que l'école renouvellera sa demande de service civique pour l'année scolaire à venir.

Madame ABADIA fait part des remerciements adressés par la coopérative scolaire suite à l'attribution d'une subvention de 500 € pour l'organisation de la sortie vélo organisée il y a peu.

Madame ABADIA rappelle que la kermesse de l'école s'est tenue samedi 22 juin et qu'une tombola gratuite a été organisée pour remercier les parents, agents et élus qui ont été actifs pour l'école tout au long de l'année.

Madame ABADIA indique que Madame PICQUART a évoqué une liste de menus travaux à effectuer cet été lors du dernier conseil d'école.

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur BOURGEOIS fait part de problèmes d'informatique, et notamment de connexion, récurrents. Il pourrait être opportun de solliciter une intervention pour les résoudre d'ici la rentrée.

Monsieur BOURGEOIS indique que la commande de stores pour l'école a été passée et qu'ils devraient être posés d'ici fin août ou début septembre.

Madame ABADIA évoque l'idée de mettre certains biens réformés aux enchères, tels que les tables d'écolier. Un travail va être effectué le lundi 1<sup>er</sup> juillet avec le secrétariat et le service technique pour identifier et recenser ce qui pourrait être vendu.

Madame ABADIA informe qu'un point sera effectué avec Monsieur AUFRAY et les agents du SIVOS la semaine de la rentrée pour prioriser les tâches à effectuer.

Madame ABADIA rappelle qu'un agent sera en retraite en avril 2025, et que les candidatures reçues ces derniers temps constituent un vivier que nous pourrions étudier d'ici la fin de l'année 2024. Certaines personnes qui se sont portées candidates ont déjà travaillé pour l'école, donc certains profils pourraient être intéressants au regard de notre besoin.

Madame ABADIA indique que les dossiers d'inscription ont été adressés par mail à l'ensemble des familles.

Aucune autre question diverse n'est soulevée.

Madame ABADIA propose de prévoir provisoirement la date du prochain comité syndical le lundi 9 septembre 2024 à 19h00.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48.

La Présidente,

Les membres du Syndicat

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :*

Délégués titulaires :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame SILLY Joëlle	
Monsieur AUFRAY Philippe		Monsieur BOURGEOIS Stéphane	
Monsieur VAN DER STICHELE Max		Monsieur CHOUPART Alain	

Délégués suppléants :

Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur PINAULT Joffrey	<i>Absent excusé</i>
Madame BRAULT Delphine		Madame DESEYNE Marine	<i>Absente excusée</i>